

Fondation Cœur et Recherche

Fondation reconnue d'utilité publique

5, rue des Colonnes du Trône

75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Fondation Cœur et Recherche

Fondation reconnue d'utilité publique

5, rue des Colonnes du Trône

75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Au Conseil d'Administration de la Fondation Cœur et Recherche

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Cœur et Recherche relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La réalité et l'exhaustivité des produits d'exploitation,
- La continuité d'exploitation,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

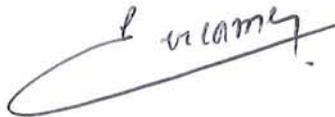
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Vercamer', with a large, sweeping underline that loops back to the left.

Jean-Pierre VERCAMER

FONDATION CŒUR ET RECHERCHE

Fondation reconnue d'utilité publique

5, rue des Colonnes du Trône

75012 PARIS

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU DE TRAVAUX
DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Président Monsieur Michel KOMAJDA et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 12 octobre 2012, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de Fondation Cœur et Recherche relatifs à l'exercice du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	2 468 966,20	€
- Total des produits	831 065,73	€
- Résultat net comptable	24 885,97	€

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Fait à Paris,

Le 15 mars 2019



Stéphane DANKOWSKI

FONDATION CŒUR ET RECHERCHE
Fondation reconnue d'utilité publique

5, rue des Colonnes du Trône

75012 PARIS

SOMMAIRE

BILAN

♦ <i>Actif</i>	1
♦ <i>Passif</i>	2

<u>RESULTAT</u> (en liste)	3
-----------------------------------	---

<u>ANNEXE</u>	5
----------------------	---

<u>CER</u>	14
-------------------	----

<u>Annexe CER</u>	15
--------------------------	----

Exercice 2018

en Euros

ACTIF	N° Compte	Brut 2018	Amortissements et dépréciations	Net 2018	Net 2017
IMMOBILISATIONS					
Frais d'Etablissement	201				
Frais de recherche et développement	203				
Droit au bail	206				
Autres Immobilisations Incorporelles	205 et 208	5 832,90	5 677,37	155,53	195,53
Terrains	211				
Agencements et aménagements de terrains	212				
Constructions	213 et 214				
Installations techniques, matériel et outillages	215				
Installations générales, agencements divers	2181				
Matériel de transport	2182				
Matériel de bureau et informatique	2183	10 433,11	7 711,15	2 721,96	
Mobilier	2184	17 854,35	17 854,35		
Autres Immobilisations corporelles	2185 à 2188				
Immobilisations en cours	23				
Prêts au personnel et aux tiers	274				
Titres financiers immobilisés	271 et 272				
Dépôts et cautionnements versés	275				
Autres créances immobilisées	276				
		34 120,36	31 242,87	2 877,49	195,53
STOCKS					
Matières premières et fournitures consommées	321 à 328				
Stocks de marchandises	370				
CREANCES					
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	409				
Créances clients	411				
Créances de l' activité - Produits à recevoir	418				
Personnel et comptes rattachés	42DR				
Caisses sociales (sur rémunérations)	43DR	1 937,03		1 937,03	
Etat et autres collectivités publiques	44DR				
Débiteurs divers	46 à 47 DR	502 820,00		502 820,00	405 000,00
		504 757,03		504 757,03	405 000,00
COMPTES FINANCIERS					
Valeurs mobilières de placement	50	1 241 239,39		1 241 239,39	1 241 162,04
Banques - CCP	5120/514/54	610 839,88		610 839,88	477 585,91
Comptes sur livrets	517				
Intérêts courus à recevoir	5187	108 369,84		108 369,84	93 803,69
Caisse	53				
		1 960 449,11		1 960 449,11	1 812 551,64
COMPTES DE REGULARISATION					
	486	882,57		882,57	18 659,04
TOTAL ACTIF		2 500 209,07	31 242,87	2 468 966,20	2 236 406,21

Exercice 2018

en Euros

PASSIF	N° Compte	TOTAL 2018	TOTAL 2017
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise - Dotations pérennes	1022	900 000,00	800 000,00
Fonds propres sans droit de reprise - Dotations consommables	1027		
Fonds propres sans droit de reprise	1024		
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1026		
Fonds propres avec droit de reprise	103		
Ecart de réévaluation	105		
Réserves	106		
Report à nouveau	110 / 119	826 532,53	807 112,16
Excédent	1201	24 885,97	19 420,37
Déficit	1291		
		1 751 418,50	1 626 532,53
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AMORTISSABLES			
Subventions d'investissement externes amortissables	131 / 139		
PROVISIONS REGLEMENTEES			
Provisions réglementées - amortissements dérogatoires	145		
Autres provisions réglementées	148		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions	151		
Provisions pour départ à la retraite	153		
Provisions pour charges	155 à 156		
Provisions pour gros entretien	157		
FONDS DEDIES			
Fonds dédiés aux fondations abritées	193		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	194	620 575,00	564 000,00
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	195	39 991,20	
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	197		
		660 566,20	564 000,00
DETTES FINANCIERES			
Emprunts auprès des établissements bancaires ou de crédit	164		
Emprunts et dettes auprès d'organismes publics	167 et 168		
Intérêts courus sur emprunts externes	168B		
Dépôts et cautionnements reçus	165		
DETTES FOURNISSEURS			
Fournisseurs - Biens et Services	401	21 943,62	18 806,24
Fournisseurs - Immobilisations à payer	404		
Fournisseurs - Effets à payer	402 à 405		
Fournisseurs - Factures non parvenues (charges à payer)	406 à 408	16 778,40	11 758,00
		38 722,02	30 564,24
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
Personnel et comptes rattachés	42 CR	360,00	4 200,74
Dettes pour congés à payer (sans les charges)	42B2	5 184,68	
Charges sociales et taxe sur salaire provisionnés sur congés à payer	43B2/44B2	2 693,02	2 017,50
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	43 CR	8 485,80	9 049,40
Etat et autres collectivités locales	44 CR		
		16 723,50	15 267,64
AUTRES DETTES			
Créditeurs divers	45 à 47 CR	1 535,98	41,80
		1 535,98	41,80
COMPTES DE TRESORERIE (DETTES FINANCIERES)			
Banques et CCP	5120 et 54		
Intérêts courus à payer / Banques	5186		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
	487		
TOTAL PASSIF		2 468 966,20	2 236 406,21

Exercice 2018

en Euros

CHARGES	N° Compte	Total 2018	Total 2017
CONSOMMATIONS			
Achats	60	715,70	275,19
Variation de stocks (+ ou -)	603		
		715,70	275,19
SERVICES EXTERIEURS			
Sous traitance	611		
Redevances de crédit-bail	612		
Locations, charges locatives et de copropriété	613 - 614	26 998,54	26 349,77
Entretiens et réparations	615	180,00	
Primes d'assurances	616	1 259,54	1 759,98
Documentation, colloques, conférences	618	350,00	
Personnel intérimaire ou prêté	621		
Honoraires	622	55 259,28	25 121,80
Annonces publicitaires, brochures et publications	623	67 983,07	62 147,56
Frais de collecte de fonds	6235		
Transport de biens et d'usagers	624		
Déplacements, missions, réceptions	625	25 187,15	4 454,38
Frais postaux et de télécommunication	626	1 279,29	1 876,51
Services bancaires (hors intérêts et agios)	627	1 338,07	1 418,49
Cotisations versées	6281	168,00	1 218,00
Autres services	628 et 629		
		180 002,94	124 346,49
CHARGES FISCALES ET DE PERSONNEL			
Taxes calculées sur les rémunérations	631 à 633	3 337,20	894,00
Autres impôts et taxes	634 à 637		
Rémunérations et primes brutes	641 et 642	59 864,67	51 072,00
Variation des congés payés (+ ou -) avec charges	64	2 112,54	836,64
Charges sociales	645	23 151,87	20 667,78
Autres charges de personnel	647 et 648	793,60	531,60
		89 259,88	74 002,02
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE			
Pertes sur créances irrécouvrables	654		
Participation aux opérations faites en commun	65		
Subventions versées	657	235 000,00	300 000,00
Charges diverses de gestion courante	658	880,00	2,36
		235 880,00	300 002,36
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
Dotation aux amortissements	6611	330,04	97,35
Dotation aux provisions d'exploitation	681		
		330,04	97,35
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			
		506 188,56	498 723,41
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts sur emprunts	661		
Moins-values nettes sur cession de VMP	667		767,24
Autres charges financières	666 et 668		
Dotation aux dépréciations et provisions	666		
			767,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671		
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	672		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	675		
Autres charges exceptionnelles	678		
Dotation aux amortissements exceptionnels	6871		
Dotation aux provisions exceptionnelles	6875		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			
Engagements à réaliser ressources affectées	689	299 991,20	280 000,00
Engagements à réaliser ressources affectées Fondations abritées	6893		
		299 991,20	280 000,00
Total des charges		806 179,76	779 490,65
Excédent		24 885,97	19 420,37
TOTAL GENERAL		831 065,73	798 911,02
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	860		
Mise à disposition gratuite de biens et services	861		
Personnel bénévole	864		
Total			

PRODUITS	N° Compte	Total 2018	Total 2017
PRODUITS DES ACTIVITES			
Ventes de produits fabriqués	700 à 704		
Vente de marchandises	707		
Prestations de services	7064		
Produits des activités annexes	706 à 708		
PRODUCTION STOCKEE ET IMMOBILISEE			
	71-72		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
	741	400 000,00	400 000,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Apports des fondateurs (ou de l'entreprise pour les Fondations d'entreprise)	752		
Cotisations	756		
Quote-part des dotations consommables virées au résultat	757		
Dons manuels (Dons affectés pour 186 241 €)	7581-7582	208 638,00	60 057,84
Legs et donations	7586-7587		
Autres produits de la générosité du public	7588	1 460,00	
Produits divers de gestion courante	758	2 117,63	59,92
		212 215,63	60 117,76
REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
Reprise sur amortissements	7811		
Reprise sur dépréciations et provisions d'exploitation	781		
TRANSFERT DE CHARGES			
	791		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			
		612 215,63	460 117,76
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers	76	14 643,50	23 518,32
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767		8 653,15
Autres produits financiers	766 / 768	781,60	
Reprise sur dépréciations et provisions	766		6 621,79
		15 425,10	38 793,26
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771		
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	772		
Prix de vente des immobilisations cédées	775		
Autres produits exceptionnels	777-778		
Reprise sur provisions exceptionnelles	787		
ENGAGEMENTS REALISES SUR RESSOURCES AFFECTEES			
Reports des fonds dédiés	789	203 425,00	300 000,00
Reports des fonds dédiés - Fondations abritées	7893		
		203 425,00	300 000,00
TOTAL DES PRODUITS			
Déficit		831 065,73	798 911,02
TOTAL GENERAL		831 065,73	798 911,02
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	870		
Prestations en nature	871		
Dons en nature	875		
Total			

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2018

L'exercice, d'une durée de douze mois, recouvre la période du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

Pour cet exercice, le total du bilan s'élève 2 468 966,20 € et celui du compte de résultat, à 831 065,73 €.

I. FAITS SIGNIFICATIFS

La Fondation continue dans sa volonté de se concentrer sur la communication afin de diversifier ses ressources. Un Gala de charité en faveur du projet « Cœur de femme » a eu lieu en décembre 2018 faisant ressortir un résultat net de 39 991,20 €.

Modifications statutaires

Par arrêté du Ministère de l'Intérieur en date 17 Décembre 2014, le Conseil d'Etat a approuvé les modifications statutaires de la Fondation Cœur et Recherche. Cet arrêté a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel le 26 Décembre 2014.

Ces statuts modifiés rappellent les apports des membres fondateurs et confirment le désengagement la Fédération Française de Cardiologie (F.F.C.) en précisent les nouvelles modalités de financement de la Fondation. Au titre du versement de la dotation pérenne, la Société Française de Cardiologie (S.F.C) s'engage à verser une dotation de 100 000 euros par an de 2014 à 2019. De plus la Fondation fera appel à la générosité du public.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

➤ Dispositions réglementaires

Les comptes annuels sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur et notamment en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2014-03 du 5 Juin 2014, relatif au plan comptable général, modifié par le Règlement ANC n° 2015-06 du 23 Novembre 2015 et ANC n° 2016-07 du 04 Novembre 2016
- Règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités des comptes annuels des associations et fondations.
- Dispositions particulières résultant du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2009-01 sur le plan comptable des Fondations.

➤ Conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

➤ **Changement de méthode**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

➤ **Présentation des comptes**

La présentation des comptes annuels est identique à celle de l'exercice précédent.

➤ **Evaluation**

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

III.1 Immobilisations incorporelles (cf. tableau en VI)

Le poste des immobilisations incorporelles, évaluées à leur coût d'acquisition, inclut le dépôt d'une marque et la licence d'un logiciel spécifique au mécénat.

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | |
|-------------------|---------|
| ▪ Dépôt de marque | 10 ans |
| ▪ Logiciel | 12 mois |

III.2 Immobilisations corporelles (cf. tableau en VI)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | |
|----------------------|------------|
| ▪ Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier | 3 à 10 ans |

➤ **Actifs constitutifs de la dotation**

Les actifs aliénables, constitutifs de la dotation initiale sont constitués de contrats de capitalisation, de livrets.

III.3 Créances (cf. Etat des créances en VI)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2018, elles s'élèvent à 502 820 € dont principalement 400 000 € relatifs aux engagements statutaires de la S.F.C, 2 500 € correspondant à un appel aux dons de SNCF et 100 000 € correspondant à un appel aux dons d'ASTRAZENECA pour le financement d'un appel à projet 2018.

III.4 Valeurs mobilières de placement

Le montant des contrats de capitalisation s'élève 1 202 500 €.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire.

III.5 Disponibilités

Les disponibilités sont principalement constituées de :

- Solde des comptes bancaires pour un total de 610 839,88 € ;
- Valeurs mobilières de placement pour un total de 1 241 239,39 € ;
- Intérêts courus à recevoir pour un total de 108 369,84 €.

III.6 Comptes de régularisation

Ils enregistrent la quote-part des frais d'exploitation qui concernent l'exercice 2019.

En euros	Montant d'exploitation	Montant hors d'exploitation
CHARGES		
UNEDITE	606,00	
MACSF	276,57	
TOTAL CHARGES	882,57	

III.7 Fonds Propres

Les fonds propres « sans droit de reprise » comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

➤ **Dotation initiale**

Conformément à l'Article 10 des statuts, la dotation de la Fondation reconnue d'utilité publique est constituée par une donation d'un montant d'un million d'euros versée comme suit :

- 200 000 € apportés par la S.F.C. antérieurement à la modification des statuts ;
- 200 000 € apportés par la F.F.C. antérieurement à la modification des statuts ;
- 600 000 € apportés par la S.F.C. dès la publication de l'arrêté de modification des statuts soit 100 000 € de 2014 à 2019.

➤ Tableau de variations des fonds propres

Libellé	2017	Augmentation	Diminution	2018
<i>Dotations pérennes</i>	800 000,00	100 000,00		900 000,00
<i>Report à nouveau</i>	807 112,16	19 420,37		826 532,53
<i>Résultat de l'exercice</i>	19 420,37	24 885,97	19 420,37	24 885,97
Total	1 626 532,53	144 306,34	19 420,37	1 751 418,50

III.8 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués par les fonds versés par les fondateurs affectés aux appels à projets et par les conventions de partenariat conclues avec les groupes pharmaceutiques destinés à des projets de recherche définis.

Les fonds dédiés sont consommés à hauteur des versements effectifs sur l'exercice des bourses de recherche, les conventions de recherche encadrant les modalités de versements des fonds.

Pour l'exercice 2018, les fonds dédiés versés sur subventions représentent 260 000,00 Euros et les reprises sur fonds dédiés s'élèvent à 203 425 Euros.

Par ailleurs, les engagements décidés par le Conseil d'Administration pour les versements des exercices suivants sont présentés en engagements hors bilan qu'ils soient ou non couverts par des fonds dédiés.

Concernant le montant des fonds dédiés de 620 575 Euros inscrit au bilan, ils se décomposent ainsi :

AAP 2011 : 12 000 €
 AAP 2013 : 25 000 €
 AAP 2014 : 5 000 €
 AAP 2015 : 25 000 €
 AAP 2016 : 145 000 €
 AAP 2017 : 148 575 €
 AAP 2018 : 260 000 €

Par décision en juin 2018, lors du Conseil d'administration, il a été décidé de réaffecté 12 000 € concernant un AAP 2011 sur l'AAP 2017 et tout particulièrement sur le projet « Envi-MI »

Suite au gala organisé en Décembre 2018, pour le projet « Cœur de femme s », un fonds dédié a été constaté en fin d'année reprenant le gain net soit 39 991,20 € décomposé de la façon suivante : Dons et mécènes récoltés pour 59 666 € déduction faite d'une charge directe de 19 674,80 €.

III.9 Dettes d'exploitation (cf. Etat des dettes en VI)

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées des :

- ✓ dettes fournisseurs pour 38 722,02 €,
- ✓ dettes sociales pour 16 723,50 €.

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

IV.1 Subventions d'exploitation

Le poste « Subventions d'exploitation » comprend 400 000 € provenant de la S.F.C dont 160 000 € au titre du financement du fonctionnement de la Fondation.
Ce montant de 160 000 € a été porté à 240 000 € en 2018 avec l'accord de la SFC afin de financer des dépenses de communication et de développement de la Fondation.

IV.2 Résultat financier

Il s'agit principalement des intérêts courus des contrats de capitalisation et des intérêts de CAT.

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 Effectifs

L'effectif salarié de la Fondation s'élève à 1 personne cadre à la fin 2018 ainsi qu'un contrat de professionnalisation.

V.2 Engagements reçus

- Dotation non-consomptible de la SOCIETE FRANCAISE DE CARDIOLOGIE de 100 000 € par an jusqu'en 2019,
- Financements au titre de contribution de 400 000 € par an pendant 5 ans jusqu'en 2019 de la SOCIETE FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

V.3 Engagements donnés

Conformément à ses missions statutaires, la Fondation Cœur et Recherche s'engage à financer des projets de recherche pluriannuels portant sur les affections cardiovasculaires. Chaque année, la Fondation conclut des conventions de recherche avec des lauréats dont le projet a été retenu par le Conseil d'Administration et après consultation du Conseil Scientifique.

A ce titre, les engagements donnés sont les suivants :

AAP2011		24 000			24 000
AAP2013		65 000			65 000
AAP2014		15 000	35 000	15 000	65 000
AAP2015*		85 000	15 000		100 000
AAP2016		85 000	65 000	15 000	165 000
AAP 2017		125 000	125 000	50 000	300 000
AAP 2018		100 000	70 000	30 000	200 000

Il n'est pas fait de provision de départ à la retraite pour l'unique salariée de la Fondation.

VI. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

VI.1 Etat des immobilisations

En Euros	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions créations virements de poste à poste	Cessions, mises hors services diminution par virements de poste à poste	Transferts / Cessions Internes	Valeurs brutes en fin fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres immobilisations incorporelles	5 832,90				5 832,90
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outill.					
Installations générales, agenc. et amén. Div.					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique	7 421,11	3 012,00			10 433,11
Mobilier	17 854,35				17 854,35
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêt au personnel et autres tiers					
Autres immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	31 108,36	3 012,00	0,00	0,00	34 120,36

VI.2 Etat des amortissements

En Euros	Amort. au début de l'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Diminutions amort. afférents aux sorties et reprises	Transferts / Cessions Internes / Reclassement de l'exercice	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres immobilisations incorporelles	5 637,37	40,00			5 677,37
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outil.					
Installations générales, agenc. et amén. Div.					
Matériel de transport	7 421,11	290,04			7 711,15
Matériel de bureau et informatique	17 854,35				17 854,35
Mobilier					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL GENERAL	30 912,83	330,04	0,00	0,00	31 242,87

VI.3 Etat des provisions

En Euros	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution, reprise de l'exercice		Montant en fin d'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provision pour risques					
Provision pour départ à la retraite					
Dépréciation financières	0,00		0,00		0,00
TOTAL GENERAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VI.4 Etat des créances et des dettes

1) Créances

En Euros	Montant brut	Dont a un an au plus	Dont a plus d'un an	Dont a plus de cinq ans
Autres immobilisations financières				
Fournisseurs, avances et acomptes versés				
Clients douteux ou litigieux				
Clients et comptes rattachés				
Caisses sociales (sur rémunérations) UNIFAF	1 937,03	1 937,03		
Débiteurs divers	502 820,00	502 820,00		
TOTAL GENERAL	504 757,03	504 757,03		

2) Dettes

En Euros	Montant brut	Dont a un an au plus	Dont a plus d'un an	Dont a plus de cinq ans
Fournisseurs et comptes rattachés	38 722,02	38 722,02		
Clients créditeurs, avoirs à établir				
Personnel et comptes rattachés	8 237,70	8 237,70		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 485,80	8 485,80		
Etat et autres collectivités publiques				
Créditeurs divers	1 535,98	1 535,98		
TOTAL GENERAL	56 981,50	56 981,50		

VI.5 Tableau de variation des fonds dédiés

Intitulé des comptes	Montant 2017	Engagements sur ressources affectées	Report des ressources utilisées	Montant 2018
Fonds dédiés aux Fondations Abrisées				
Fonds dédiés sur subventions	524 000,00	160 000,00	203 425,00	480 575,00
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	40 000,00	139 991,20	31 575,00	179 991,20
Sous -Total	564 000,00	299 991,20	235 000,00	660 566,20
Total	564 000,00	299 991,20	235 000,00	660 566,20

Compte d'emploi des ressources 2018

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
1 – MISSIONS SOCIALES	337 521	190 423	REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE	210 098	0
1.1. Réalisées en France			1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	210 098	210 098
- Actions réalisées directement	337 521	190 423	1.1. Dons et legs collectés	22 397	22 397
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels non affectés	186 241	186 241
			- Dons manuels affectés	0	0
			- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
			- Legs et autres libéralités affectés	1 460	1 460
1.2. Réalisées à l'étranger	0	0	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement	0	0			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	123 176	19 675	2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	400 000	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	62 305		3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	60 870	0	4 – AUTRES PRODUITS	17 543	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	45 492				
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	506 189		I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	627 641	
II – DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II – REPRISES DES PROVISIONS		
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	299 991		III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	203 425	
			IV – VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)	0	0
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	24 886		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V – TOTAL GENERAL	831 066		VI – TOTAL GENERAL	831 066	210 098
VI – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VII – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	0	0			
VIII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	210 098	210 098	VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		210 098
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0
			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0	0	Total	0	0

**ANNEXE DU COMPTE EMPLOI DES
RESSOURCES
AU 31 DECEMBRE 2018**

La Fondation établit pour le troisième exercice un Compte d'Emploi annuel des Ressources en application de la loi du 7 Août 1991, de l'arrêté du 30 Juillet 1993 et du règlement CRC n°2008-12.

1- Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement

a. Définition des missions sociales :

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, sont portées en missions sociales les actions se rapportant aux axes suivants :

- Favoriser la recherche dans le domaine des maladies cardiovasculaires en vue de faire progresser les connaissances et d'améliorer la qualité des soins apportés aux patients concernés.
- Optimiser la structuration de la recherche cardiovasculaire en France pour améliorer sa compétitivité internationale.
- Assurer la diffusion des résultats obtenus.
- Elaborer et diffuser des réponses innovantes à l'accompagnement des patients concernés tout au long de leur vie.

Les axes précités sont mis en œuvre en France (emplois : paragraphe 1.1. Missions sociales en France du compte d'emploi et des ressources) et au niveau mondial (Emplois : paragraphe 1.2. Missions sociales à l'étranger du compte d'emploi et des ressources).

b. Définition des clés de répartition :

La Fondation Cœur & Recherche a recours à l'affectation directe des charges lorsque l'imputation est connue.

Il s'agit principalement des charges suivantes :

- Subventions versées dans le cadre des appels à projet.
- Frais de réception pour le Gala de fin d'année

Pour l'établissement du CER, les charges indirectes de personnel sont réparties à l'aide de clés estimées en fonction des natures des tâches. Elles n'ont pas vocation à évoluer, sauf en cas de modification substantielle.

Il a été ainsi considéré que l'action du personnel concernait à hauteur de :

- 45 % les missions sociales,
- 45 % les frais d'appels aux dons,
- 10 % les frais de fonctionnement.

Les autres charges indirectes, lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par des financements destinés aux missions sociales, font également l'objet d'une répartition dans le Compte d'Emploi des Ressources entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement, en fonction des mêmes clés de répartition.

Cette répartition a permis de calculer la part consommée par le personnel sur certains postes de charges indirectes dont l'existence conditionne la bonne réalisation des tâches incluses dans les missions sociales, comme formulé dans l'avis du CNC sur le CER.

2- Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N :

Il a été décidé d'affecter ces ressources de la façon suivante :

- 190 423 € en missions sociales
- 19 675 € en frais de recherche de fonds